Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1915-1916)

Heft: 154

Nachruf: † Maurice Baud

Autor: J.Cd.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des propositions au département de l'intérieur; le Conseil fédéral décide de l'octroi des bourses

Le montant des bourses allouées sera versé par trimestre.

Art. 57. La commission des beaux-arts exerce une surveillance sur la manière dont les bénéficiaires utilisent les bourses, et fait rapport à ce sujet au département de l'intérieur. A cet effet, les boursiers devront lui fournir, après réception du troisième quartier de la bourse, une relation écrite de leur activité durant l'année, et lui remettre deux à trois des travaux exécutés dans cette période. Si des difficultés d'ordre technique ou pécuniaire s'opposent au transport, des photographies pourront être envoyées au lieu des originaux, moyennant l'assentiment préalable du département de l'intérieur.

Art. 58. Les travaux exécutés durant la période pour laquelle la bourse a été allouée demeurent la propriété de l'artiste; la commission des beaux-arts peut en proposer l'acquisition.

CHAPITRE VII

Dispositions transitoires et finales.

Art. 59. Le mandat des membres actuels de la commission des beaux-arts expirera dès l'entrée en vigueur de la présente ordonnance. En vue de permettre l'application régulière de l'article 4 de cette ordonnance, le Conseil fédéral fixera, lors de la nomination des membres de la commission, la durée des fonctions de chacun d'eux.

Art. 60. La présente ordonnance abroge tous les règlements d'exécution et ordonnances antérieurs sur la protection des beaux-arts, y compris le règlement concernant la reproduction d'œuvres d'art appartenant à la Confédération, du 13 avril 1897.

La présente ordonnance entrera en vigueur le 1er septembre 1915.

Berne, le 3 août 1915.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le vice-président, DECOPPET.

Le vice-chance!ier. DAVID.

Communications des Sections.



Lettre de la Section vaudoise.

Lausanne, 5 septembre 1915.

Dans sa séance d'hier, 4 septembre 1915, la Section vaudoise a décidé de présenter à l'Assemblée générale les propositions suivantes:

1º Beaucoup de nos membres se trouvent en ce moment dans une situation qui les oblige à renvoyer à plus tard toute dépense qui n'est pas d'absolue nécessité, et par cela même, ont dû différer l'acquittement de leurs cotisations. Or, l'art. 14 de nos statuts prescrit que: « sont rayés d'office de la liste des membres ceux dont les deux dernières cotisations annuelles ne seront pas parvenues à la caisse centrale.»

Il serait peu charitable, dans les temps de crise que nous traversons, d'appliquer rigoureusement un tel article, et il nous semble qu'une dérogation à nos principes

et règlements s'impose de soi-même.

Nous proposons en conséquence de prolonger exceptionnellement le délai fixé et de dire que: « Considérant les temps difficiles que nous traversons, les artistes en retard dans le payement de la contribution annuelle pour une cause indépendante de leur bonne volonté, ne pourront être rayés d'office de la liste des membres, que si le retard dépasse trois années ».

2º Notre section, dans le même ordre d'idées, s'est demandé s'il ne serait pas possible de réduire la dite cotisation annuelle pour le prochain exercice, soit 1916, et d'abaisser à 8 francs par exemple cette cotisation. Plusieurs sociétés vaudoises ont agi dans cet esprit afin de soulager dans une certaine mesure les finances de leurs membres, et la Société vaudoise des Beaux-Arts a décidé récemment de suspendre toute contribution pour l'exercice 1915.

Sans aller jusqu'à une mesure aussi radicale et d'ailleurs impossible, nous maintenons que le Comité Central, sur l'avis de l'Assemblée générale, pourrait réduire de quelques francs les charges annuelles, et nous proposons pour l'an prochain de fixer à 8 francs la cotisation ordinaire. R. LUGEON,

Président de la Section vaudoise.



Section de Paris,

Proposition présentée à l'Assemblée générale 1914 (Art suisse nº 146) et reprise pour l'Assemblée 1915.

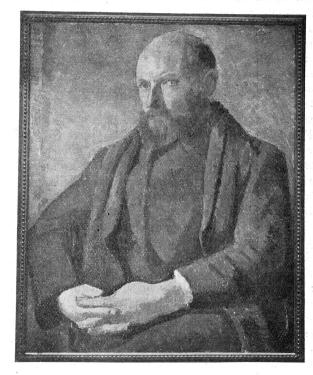
L'artiste dont les œuvres sont reçues en partie, aura le droit de désigner lui-même la ou les œuvres qu'il voudrait avoir exposées, à la condition qu'elles ne dépassent pas une dimension déterminée d'avance.

L'artiste établirait au moment de l'envoi un ordre de préférence, ce qui éviterait un échange de correspondance.

+ Maurice Baud

(Journal de Genève, 12 août 1915.)

Pauvre garçon !... Cette expression paraîtra sans doute un peu trop familière quand la mort passe, et quand il s'agit d'un homme tout près de la cinquan-



Maurice Baud par Alex. Blanchet

taine, mais elle est sûrement venue aux lèvres de tous ceux qui ont connu Maurice Baud, demeuré si jeune de

pensée, en communion si étroite avec les générations qui montent, plus encore qu'avec celles dont les regards se tournent vers les chemins déjà parcourus.

Il a connu de la vie surtout les difficultés et les déboires. Il en a reçu des joies pourtant, et c'était une flamme de joie artistique dont s'éclairaient ses yeux transparents, lumière de ce visage tout socratique et verlainien. Les joies comme les déboires, il les a dus surtout à l'art principal qu'il exerçait, celui du graveur, du faiseur d'estampes. (Il fut en même temps peintre, écrivain, critique d'art et théoricien.) Or, la gravure sur bois, cet admirable moyen d'interprétation, ne nourrit plus son homme depuis longtemps. Les procédés mécaniques l'ont à peu près tuée, ou du moins l'ont momentanément écartée des marchés rémunérateurs.

Et Maurice Baud, sans fortune, était à la tête d'une famille nombreuse. Cependant, il lutta sans trêve pour son art, où il était devenu un maître. Quelques-unes de ses œuvres en témoignent, son Beethoven, son César Franck surtout, une page admirable d'idéalisme; et aussi telles de ses interprétations d'œuvres d'autrui : la Berline de Dunki, par exemple, où l'on voit l'empereur emmené dans sa voiture un soir de bataille, peut-être à la Moskova; et encore ses illustrations pour le livre, pour l'éditeur parisien Carteret, qui fut cher au monde des bibliophiles, pour quelques éditeurs de journaux, pour Jullien à Genève, etc.

De son maître Bellenger, il avait appris tout ce qui peut s'apprendre au point de vue du métier; d'un autre maître qui eut sur sa formation une influence considérable, Barthélemy Menn, il avait recueilli des règles de construction et d'appréciation auxquelles il demeura fidèle toute sa vie. Et ainsi, par sa double vie, tantôt parisienne, tantôt genevoise, il s'était constitué un type d'artiste très particulièrement original. Il était pourtant Genevois plus que tout autre chose, malgré ses années d'adolescence à Saint-Germain-en-Laye dans la pension Glaneur; malgré ses longs séjours à Paris, où il fut, entre autres, secrétaire du poète Charles Morice, et, ces dernières années, du grand sculpteur Rodin.

Fils du bon graveur Jean-Marc Baud, il avait hérité par atavisme des qualités et des défauts de nos artistes, issus de « la fabrique ». De l'esprit de discussion, en particulier. Oh! les emportements de Maurice Baud dans les amusants « samedis » du cercle des arts et des lettres, il y a vingt ans ! que de théories que de paradoxes! Que de souvenirs aussi sur tant d'artistes cou-

doyés à Paris, sur Verlaine en particulier!

Sa conversation était d'un entrain singulier : que d'idées il aimait à agiter! Pas très claires toujours, car il n'avait point peur de l'obscurité. Écrivain et conférencier, on l'a pu trouver souvent nébuleux. Voici, dans une de ses brochures relative à l'art gothique, sa définition de l'œuvre de génie : « L'œuvre de génie recèle et réserve de précieux germes pour le moment où la nécessité même de tels caractères (ceux des maîtres) en révèle l'existence. A cet instant, la mentalité due à un concours de circonstances, constitue un milieu de culture où les propriétés biologiques - spécifiques des créations, trouvent, au même titre que les créatures, les éléments d'une phase nouvelle de leur évolution. »

Si Maurice Baud définissait brumeusement, il réalisait limpidement, et dans tout son œuvre se sent la joie du bon ouvrier. Comme peintre, il laisse quelques toiles impressionnistes que de bons amateurs ont estimées. Comme graveur, à côté des estampes que nous avons citées et de celles qu'il fit pour « l'Imagier », petite société qui s'était formée autour de lui tout exprès pour lui fournir les moyens matériels de produire, et dont son insouciance d'artiste laissa tarir les bonnes volontés il faut retenir son bel Album de vingt planches, d'après A. Baud-Bovy.

Il a collaboré à l'Idée libre, au Journal des artistes, à la Montagne, à la Voile latine, aux Cahiers vaudois,

à nombre d'autres publications.

Il s'en va regretté de tous dans le monde des arts, où chacun, même ceux qui étaient le plus opposés à ses théories, avait de la sympathie pour cet homme, de nature un peu faunesque, parfois ébloui par la beauté de son rêve et demeuré, par certains côtés, nous dirions candide, c'est pourquoi le premier mot qui vint aux lèvres fut : « Pauvre garçon ! »

Depuis des mois, depuis des années même, il se savait condamné par une maladie qui ne pardonne point. Il avait gardé tout son courage. Ses amis annoncent la publication d'un ouvrage posthume. Ce sera l'occasion de parler plus au long des idées que remua ce cerveau toujours actif et constamment en travail pour la beauté.

J. Cd.

Expositions.

Kunsthaus Zurich du 3 au 29 Septembre.

L'exposition rétrospective de † Max Buri représente avec plus de 150 œuvres presque toutes les grandes compositions du maître, de nombreux paysages, des

